

Violence envers les femmes migrantes

La violence envers les femmes est un problème social complexe, que l'on ne saurait attribuer à un seul facteur causal. L'Observatoire pour la Défense des Droits des Femmes et des Enfants a identifié certains facteurs que l'on peut installer en corrélation avec la victimisation des femmes.

D'une part, les femmes agressées ou témoins d'agressions au cours de leur enfance courent plus de risques d'être victimes à l'âge adulte. D'autre part, les hommes qui sont le plus susceptibles de recourir à la violence envers leur partenaire de sexe féminin sont ceux qui :

- sont émotionnellement abusifs ou contrôleurs envers leur partenaire de sexe féminin ; consomment excessivement de l'alcool ;
- sont violents envers les personnes autres que les membres de leur famille;
- ont été témoins de violences parentales durant leur enfance;
- et ont été victimes d'agressions physiques de la part de leur père au cours de leur enfance.

Une connaissance de ces corrélations et de ces facteurs de risque constitue un point de départ pour élaborer des stratégies de prévention et d'intervention visant à réduire les cas de victimisation. Ces constatations suggèrent que les mesures visant à lutter contre la violence envers les femmes doivent répondre à un ensemble de questions, y compris celle des normes sociales régissant la notion de masculinité affectant les abus d'alcool et la violence exercée par les hommes à l'intérieur et hors de foyer familial.

Les interventions précoces visant à prévenir la violence envers enfants peuvent avoir une incidence sur la réduction de la violence envers des femmes tout au long de la vie.

La prévention de la violence entre conjoints dispose du potentiel d'entraîner des bénéfices intergénérationnels; elle peut réduire le nombre des enfants exposés à la violence familiale et qui apprennent que la violence est une façon acceptable de résoudre les problèmes dans une relation intime.

La prévention de la violence masculine dans les lieux publics peut entraîner une diffusion des bénéfices en réduisant la violence envers leur partenaire de sexe féminin et vice versa.

Autres types d'atteintes à la sécurité des femmes

D'autres types de violences présentent des caractéristiques évoluant fortement selon les régions du monde. Certains types de violences sont plus systématiques ou sont

liés à des contextes spécifiques. On reconnaît de plus en plus que la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre.

On estime qu'entre 20'000 et 50'000 femmes ont été violées en Bosnie durant la guerre d'Ex-Yougoslavie et entre 250'000 et 500'000 femmes pendant le génocide au Rwanda. Le viol utilisé comme arme de guerre a été rapporté dans de nombreuses zones de conflits, tels le Pérou, le Bangladesh, le Cambodge, Chypre, Haïti, le Libéria, la Somalie, l'Ouganda, le Soudan et la République démocratique du Congo.

La traite des femmes et la prostitution forcée sont présentes dans toutes les régions du monde. Notamment en raison de l'épidémie du V.I.H.- sida, une attention particulière a été portée à ce sujet dans plusieurs pays asiatiques. Des initiatives ont également été lancées en Europe et particulièrement en Suisse.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains entrée en vigueur le 1er février 2008, est le premier traité européen en la matière et de nombreux Etats en sont encore au processus de ratification. D'autres types de comportements criminels font l'objet d'une attention accrue par la communauté internationale et sont analysés comme étant liés à la qualité de la victime, tel le « fémicide ».

« Fémicide » : le meurtre d'une femme motivé par le genre.

On considère le « fémicide » comme l'expression d'une discrimination fondée sur le genre et une manifestation de l'inégalité des forces entre les hommes et les femmes. Selon le rapport du Secrétaire général de l'ONU, le fémicide se retrouve partout.

Dans de nombreux pays, le fémicide a été identifié comme un type de manifestation de violence institutionnelle dès lors que l'appareil gouvernemental se refuse à enquêter sur ce type d'actes et de protéger les femmes. L'impunité de ces crimes est considérée comme un facteur déterminant de leur occurrence et de leur persistance.

Facteurs de risque associés à la violence faite aux femmes migrantes en Suisse. Voici un résumé sur toutes les formes de violences envers femmes identifiées et les facteurs de risque fréquemment cités.

Au plan individuel, les facteurs de risque pour la victime et l'auteur comprennent : la jeunesse; des antécédents d'abus ou l'exposition à la violence familiale au cours de l'enfance; une consommation élevée d'alcool et de drogues; un niveau d'instruction ou un statut économique faible; l'appartenance à une communauté marginalisée et exclus.

Au plan couple et de la famille : Le contrôle exercé par l'homme sur le patrimoine familial et la prise de décision; des antécédents de conflits conjugaux; des inégalités interpersonnelles marquées au plan scolaire, professionnel et économique.

Au plan communautaire : L'isolement de la femme et le manque de soutien social; la tolérance de la communauté à l'égard de la violence masculine et sa légitimation; l'aliénation de tout pouvoir social ou économique, y compris la pauvreté.

Au niveau de la société : Le rôle assigné à chacun des sexes, qui confirme la domination de l'homme et la subordination de la femme; la tolérance de la violence comme moyen de résolution de conflit.

Au niveau de l'État : Des lois et des politiques inappropriées pour la prévention et la punition de la violence; une sensibilité et une prise de conscience limitée des autorités policières, des tribunaux et des prestataires de services sociaux.

Une récente évaluation mondiale sur la sécurité des femmes a identifié les facteurs de risque les plus fréquents suivants : l'analphabétisme, les inégalités économiques (chômage, pauvreté, dépendance financière des femmes envers leur conjoint), les normes culturelles et pratiques sociales, le manque d'accès des femmes aux logements sûrs et abordables, le manque ou l'inefficacité des services et des ressources pour les femmes et de politiques en matière d'égalité entre les sexes; les infrastructures urbaines déficientes et la consommation abusive d'alcool ou de drogues.

Les programmes et les campagnes aidant les travailleuses migrantes

La féminisation accrue des travailleurs migrants a aussi entraîné un accroissement des risques de violence commise envers les femmes. Les Nations Unies ont reconnu le problème, préparent des rapports sur les femmes et la migration et tente de sensibiliser les Etats membres à cette question.

En 1990, l'Assemblée générale a adopté la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Pour contourner le contrôle et l'adoption de cette Convention, beaucoup de pays ne reconnaissent pas les droits d'une femme migrante d'origine africaine en tant que travailleur, mais elle est dévalorisée en tant que demandeur d'asile et enfin est recyclée dans le marché de la prostitution ou les mariages forcés !

Au début de l'année 2006, des programmes ont été réalisés par l'Observatoire pour la Défense des Droits des Femmes et des Enfants, Le Centre de Développement Socioculturel et la Conférence des Femmes Africaines en Suisse.

En collaboration avec les institutions éducatives, de la santé et la justice, afin de sensibiliser les représentants de diverses institutions à la Convention internationale

sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille et de favoriser l'harmonisation des lois nationales avec la Convention.

La prévention contre les violences s'appuie également sur le développement de réseaux d'action locale spécialisés.

Dans certains cantons, nous utilisons des réseaux locaux et communautaires pour mobiliser, critiquer et forcer la mise en œuvre des politiques destinées aux femmes. L'une des principales réalisations de notre réseau a consisté à sensibiliser une masse critique de citoyens à la violence domestique envers les femmes migrantes et à les rendre aptes à y répondre.

Ces personnes formées sont par la suite intégrées à des institutions gouvernementales dans les pays d'origine des migrantes en Suisse et à la société civile et peuvent ainsi transmettre leurs connaissances grâce à un « processus d'interapprentissage ».

Notre ambition est de réussir à décrocher le financement par le Ministère de la justice et Police à hauteur d'environ 30% et les institutions privées/publiques et cantonales à 50%, pour constituer un réseau d'experts juridiques pour les victimes, et les associations d'intégration sociale (associations d'aide aux victimes et services de l'accès à l'emploi).

Certaines initiatives en matière d'éducation ciblent les enfants migrants, qui ont pour but de sensibiliser les enfants en matière des rapports homme-femme.

Des programmes éducatifs visent aussi les hommes, pour modifier leurs comportements. À La Chaux-de-Fonds par exemple, un atelier destiné aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, a été évalué avec succès. Plus des deux tiers, 69 % des participants ont identifié des attitudes discriminantes à l'égard des femmes et ont réagi de façon critique, 90% des participants ayant affirmé qu'ils rejetaient les mécanismes de domination envers les femmes.

À l'échelle locale, des diagnostics de sécurité des femmes se sont révélés extrêmement utiles pour les villes, afin de renforcer leur sécurité et réduire leur sentiment d'insécurité. Ces diagnostics sont conçus pour identifier les problèmes propres aux femmes dans des contextes locaux, par le biais de marches exploratoires.

D'autres initiatives comprennent la conception de scénarios d'agressions. Des exemples communs d'initiatives à l'échelle locale consistent à réserver des places dans les restaurants, clubs, wagons de train aux femmes. La sécurité des femmes peut être un sujet de préoccupation pour toute la communauté.

Ici vous êtes entre de bonnes mains, offre la possibilité aux femmes de s'arrêter dans un restaurant ou un bar si elles se sentent menacées, est une idée que nous aimerions tester bientôt dans les établissements publics suisses.

